



QUELQUES QUESTIONS ATTENDUES... ET RÉPONSES CONCERNANT L'INITIATIVE C4C

Quelle est la date limite de dépôt des candidatures ?

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **dimanche 21 avril 2024, 23:59 CEST**.

Comment l'appliquer dans la pratique ?

N'hésitez pas à télécharger les questions de candidature au format PDF pour préparer votre candidature hors ligne. Pour soumettre votre candidature, vous devrez copier et coller vos réponses dans le [FORMULAIRE DE CANDIDATURE](#) en ligne avant la date limite du **dimanche 21 avril 2024, 23:59 CEST**.

Pour vous protéger doublement, n'hésitez pas à envoyer également votre formulaire de candidature à c4c@aeidl.eu en indiquant "C4C LC Application" dans l'objet du message avant la date limite.

Une organisation peut-elle être sélectionnée pour plusieurs projets ?

Non, les organisations candidates ne peuvent être sélectionnées que pour une seule idée de projet.

Dans quelles langues peut-on poser sa candidature ?

Les candidatures peuvent être présentées dans l'une des **langues nationales reconnues** des 11 pays participants (Allemagne, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Suède). Elles peuvent également être rédigées en **anglais**.

Comment C4C a-t-elle sélectionné les 11 pays ?

Il s'agit d'un **projet pilote doté d'un financement limité**, qui n'a pas permis de le mettre en œuvre dans les 27 États membres de l'UE. **11 pays** ont été sélectionnés, formant trois groupes partageant un environnement similaire et confrontés à des problèmes similaires liés au changement climatique (pays baltes, pays de l'Est et pays méditerranéens). C4C encourage également la **collaboration transfrontalière avec des groupes communautaires qui ne se trouvent pas nécessairement dans l'un des 11 pays éligibles**.

Quel est le calendrier du cycle de vie du projet ?

Votre idée de projet devrait généralement être mise en œuvre sur une période de **6 à 10 mois, entre juin 2024 et mars 2025**, date à laquelle l'assistance technique fournie par C4C prendra fin.

Y aura-t-il un événement de lancement ou une journée d'information ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'initiative C4C et sur les modalités de candidature, nous vous invitons à regarder le [webinaire d'information en ligne](#), qui a eu lieu le **29 février 2024**. Il s'est déroulé en anglais et est disponible sur YouTube avec des sous-titres en anglais.

Des webinaires nationaux sont organisés en mars 2024 (plus d'informations ci-dessous).

Comment bénéficier d'une assistance pour la préparation de la demande ?

Des webinaires nationaux sont organisés en mars 2024 dans chacun des 11 pays participants pour fournir des informations sur l'appel et le processus de candidature. Les dates et les liens d'information seront ajoutés à la [page de l'appel C4C](#) dès qu'ils seront confirmés. Si vous êtes intéressé, vous pouvez également présenter votre idée de projet pendant l'atelier et profiter de la présence des experts nationaux pour répondre à vos questions et/ou vous fournir des conseils.

Si je suis sélectionné, recevrai-je un financement de l'initiative "Les communautés pour le climat" ?

Si vous êtes sélectionné, vous bénéficierez du soutien des experts nationaux et thématiques - qui, par exemple, vous fourniront des conseils et vous soutiendront en fonction des besoins de vos communautés locales par rapport aux objectifs du projet. Des conseils sur les possibilités de financement seront également fournis pendant la période de mise en œuvre.

Aucune aide financière directe n'est disponible, à l'exception d'une somme forfaitaire de 1 000 euros pour l'organisation d'une visite d'étude.

Des efforts seront-ils déployés pour renforcer les synergies entre l'initiative C4C et d'autres initiatives ?

L'initiative C4C explorera les possibilités de développer des **synergies** avec d'autres initiatives telles que les ambassadeurs du pacte européen pour le climat, le réseau de la PAC de l'UE ou le pacte rural, entre autres.

Existe-t-il un lien entre l'initiative C4C et les ambassadeurs européens du pacte climatique ?

Les ambassadeurs européens du pacte climatique sont **indépendants de l'initiative C4C**. **Toutefois**, compte tenu de leur engagement à entreprendre au moins trois actions en faveur du climat en tant qu'ambassadeurs du pacte climatique (¹) tout au long de l'année, la Commission européenne est désireuse de créer des **synergies entre les deux initiatives**. Si vous êtes un ambassadeur européen du pacte climatique, vous pouvez demander à bénéficier de l'initiative C4C.

Les 50 communautés locales sélectionnées le seront-elles à l'issue d'une procédure de soumission et de sélection ?

Les propositions de projets seront soumises à un processus de sélection basé sur des critères objectifs. Ce processus est décrit en détail dans l'annexe de l'appel à projets.

Où puis-je trouver l'appel à projets C4C ?

L'appel à projets C4C, ainsi que le texte de l'appel et d'autres informations pertinentes, sont publiés en allemand, croate, espagnol, estonien, finnois, français, italien, hongrois, polonais, roumain et suédois [ici](#).

Si une entité juridique développe déjà une solution dans le cadre d'un de ses projets en cours, est-il possible de l'affiner et de se porter candidate à l'appel C4C ? Ce projet serait-il éligible dans le cadre de cette initiative ?

Les projets en cours ne sont en principe pas éligibles. Toutefois, si le projet proposé à C4C présente une approche innovante par rapport à un projet existant, couvrant par exemple une localité différente ou impliquant un ensemble différent de parties prenantes, il peut être éligible.

Les agences de développement régional ou les autorités locales sont-elles éligibles ?

Ces organismes peuvent être éligibles en tant qu'organisation d'accueil s'ils fournissent l'entité juridique requise. Toutefois, le projet C4C doit être développé par une organisation dirigée par la communauté, impliquer les citoyens locaux par le biais d'une approche participative et viser à avoir un impact local.

¹ Pour en savoir plus sur les ambassadeurs du Pacte européen pour le climat, [cliquez ici](#).

Une entité juridique basée dans un pays non participant à cette initiative, qui exerce toutes ses activités dans un pays participant à C4C, peut-elle être éligible au titre de C4C ?

Les entités juridiques basées dans des pays non participants ne sont pas éligibles à cette initiative.

Les étudiants affiliés à une université peuvent-ils poser leur candidature ? Sont-ils considérés comme une entité juridique éligible à cette initiative ?

Une université peut être éligible à cette initiative en tant qu'organisation hôte si elle fournit l'entité juridique requise. Toutefois, le projet C4C doit être développé par une organisation communautaire, impliquer les citoyens locaux par le biais d'une approche participative et viser à avoir un impact local.

Que se passe-t-il si une entité située dans un pays participant à l'initiative pilote souhaite mettre en œuvre un projet transfrontalier avec une entité située dans un pays non participant ?

Tant que l'organisation hôte est une entité légale dans l'un des 11 pays éligibles, l'initiative du projet peut inclure une dimension transfrontalière dans un pays ne faisant pas partie des 11 pays éligibles. Les projets ayant une dimension transfrontalière seront pondérés plus positivement.

Plusieurs entités locales d'un même pays seront-elles autorisées à collaborer à un projet dans le cadre de C4C ?

Oui, les communautés locales sont encouragées à collaborer aux demandes de projets C4C.

Le parti vert d'une ville de 18 000 habitants peut-il participer à l'initiative C4C ?

Un parti politique peut être éligible à cette initiative en tant qu'organisation hôte, à condition qu'il fournisse l'entité juridique requise. Toutefois, le projet C4C doit être développé par une organisation dirigée par la communauté, impliquer les citoyens locaux par le biais d'une approche participative et viser à avoir un impact local.

S'agit-il d'un appel unique ou prévoyez-vous de lancer d'autres appels C4C ?

Pour l'instant, il s'agit du seul appel prévu dans le cadre de l'initiative C4C.

Comment obtiendrez-vous une répartition équilibrée des thèmes et des zones géographiques ?

Cela dépendra du nombre de candidatures reçues, de leur portée thématique et de leur couverture géographique. Une répartition géographique équilibrée dépendra également du nombre de candidatures éligibles provenant de chaque pays participant. L'équipe d'évaluation, composée d'experts spécialisés, adhérera à un processus d'évaluation rigoureux, en tenant compte de la pertinence, de la qualité et de l'impact lors de l'évaluation des demandes de projet, et cherchera à obtenir un résultat aussi équilibré que possible sur la base des demandes reçues.

Une même organisation peut-elle présenter plus d'une demande ?

Une même organisation d'accueil peut présenter plusieurs candidatures, à condition que les projets soient mis en œuvre par différentes organisations de citoyens.

Quel est le nombre minimum d'actions à réaliser dans le cadre d'un projet C4C ?

Il n'y a pas de minimum.

Qui doit mettre en œuvre le projet ? L'entité juridique ? Les citoyens ?

L'organisation d'accueil est responsable de la soumission de la candidature et de la supervision de la mise en œuvre du projet. Le projet doit être mis en œuvre par une organisation dirigée par des citoyens, telle qu'un groupe d'action locale, en utilisant des mécanismes permettant d'impliquer les citoyens/communautés locales et en appliquant une approche inclusive.

Le projet doit-il être transfrontalier ou peut-il être mené uniquement au niveau national ?

Il n'est pas nécessaire que le projet ait une composante transfrontalière.

Est-il obligatoire de promouvoir la Commission européenne et l'AEIDL dans nos communications et événements liés et réalisés dans le cadre d'un projet C4C ?

Seule la Commission européenne doit être mentionnée dans votre communication.

Qui choisit les experts ?

La Commission européenne a approuvé la sélection des experts.

Le budget du projet sera-t-il constitué de 1000 EUR à consacrer à une visite d'étude ?

Le soutien apporté par C4C consiste principalement en la mise à disposition d'une expertise pour le développement du projet. Le montant forfaitaire de 1000 EUR est le seul soutien financier fourni et ne peut être utilisé que pour les frais de voyage et d'hébergement liés à la participation à la visite d'étude organisée par les experts dans le cadre de leur soutien.

Un projet C4C peut-il être financé par le budget d'un autre projet, tout en étant éligible et mis en œuvre dans le cadre du présent appel ? Le présent appel prévoit-il un cofinancement ?

L'initiative C4C ne fournit pas de financement au-delà de la somme forfaitaire de 1000 EUR pour les visites d'étude. Aucun cofinancement n'est requis.

Un projet C4C peut-il se poursuivre et être financé par d'autres moyens ?

Oui.

Quel est le budget maximum d'un projet C4C ?

Il n'y a pas de budget maximum pour un projet soutenu par C4C.

Une personne morale peut-elle soumettre une proposition de projet à C4C et à d'autres appels à propositions ? Un double financement est-il possible pour un projet C4C ?

Comme il n'y a pas de financement dans le projet C4C au-delà de la somme forfaitaire de 1000 EUR pour les visites d'étude, il n'y a pas de risque de double financement.

Est-il possible d'accorder une aide financière supplémentaire à un projet C4C en plus du montant forfaitaire de 1000 euros prévu dans le budget ?

La Commission européenne ne fournira aucune aide financière supplémentaire à l'initiative C4C au-delà du montant forfaitaire de 1 000 EUR pour les visites d'étude.

La somme forfaitaire de 1000 EUR est-elle destinée à l'échange international d'apprentissage ?

L'aide financière apportée par l'initiative C4C est un montant forfaitaire destiné à couvrir les frais de voyage et d'hébergement liés à la participation aux visites d'étude qui doivent être mises en œuvre sur le terrain au sein des communautés locales sélectionnées. Ces visites ne doivent pas nécessairement être internationales s'il existe un projet pertinent à visiter dans le même État membre.

Les projets sélectionnés bénéficieront-ils d'une forte visibilité de l'UE ?

Les 50 projets locaux sélectionnés seront promus sur le site web de l'UE et dans les médias sociaux, ainsi que par d'autres canaux de communication, notamment par l'intermédiaire des partenaires principaux du projet C4C.